

# Diagnostic emplois et compétences

## GPEC

### La prestation

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est une démarche qui permet aux entreprises d'adapter et de développer les compétences de leurs salariés pour mieux répondre aux évolutions de leur environnement (technologique, économique, concurrentiel, etc.)

### Public concerné

Entreprises ou associations de moins de 300 salariés (ETP) de tous les secteurs d'activités de l'Afdas.

### Durée et déroulement

La durée totale de la prestation prise en charge par l'Afdas dépend de la taille de l'entreprise. Ces durées peuvent être étalées sur une période de 12 mois maximum (phase de suivi incluse) et selon une proposition personnalisée.

### Objectifs

Engager une réflexion sur la gestion des compétences «collectives» et «individuelles», et mettre en place un plan d'action approprié, avec l'aide d'un prestataire spécialisé :

- Élaborer un plan de développement des RH en phase avec le projet et la stratégie de l'entreprise.
- Décrire et analyser les métiers de l'entreprise et les compétences associées.
- Anticiper les évolutions/mutations d'activités et leurs effets sur les métiers et les qualifications.
- Comprendre les enjeux et mesurer les impacts du management des compétences.
- Définir et planifier les actions RH et formation à mener à court/moyen terme.

### Mise en oeuvre de la prestation

Le diagnostic / accompagnement GPEC est réalisé par un prestataire accrédité par l'Afdas, et se déroule en 4 étapes :

- 1/ Lancement et pré-diagnostic** : élaboration d'une proposition d'accompagnement par le consultant.
- 2/ Diagnostic** : état des lieux et recensement des enjeux RH de l'organisation, mise en perspective des scénarios d'évolution possibles...
- 3/ Élaboration du plan d'actions** : définition et proposition d'un plan stratégique et opérationnel, accompagnement au lancement du projet GPEC.
- 4/ Suivi** : 3 à 6 mois après le lancement du plan d'actions : visite de suivi et d'évaluation des démarches mises en oeuvre. Un conseiller Afdas pourra s'associer au prestataire lors de cette phase

### Cette prestation vous intéresse ?

Contactez-nous directement : 04 72 00 29 80 ou [infos@cref.asso.fr](mailto:infos@cref.asso.fr) > [www.cref.asso.fr](http://www.cref.asso.fr)

**Cette prestation est gratuite et financée par l'AFDAS.**

*Notre équipe traitera votre demande dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans le cadre de ses prestations, le CREF s'engage à lutter contre les discriminations en conformité avec l'article 225-1 du Code pénal relatif aux discriminations prohibées (...)*

